



AVIS AUX MEMBRES

N° 2008 - 066

Le 4 juillet 2008

ERRATUM

PARAMÈTRES DE COUVERTURE FINANCIÈRE POUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE LA BOURSE DE MONTRÉAL ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DU MARCHÉ HORS COTE

La Bourse et la CDCC, désirent clarifier et corriger l'avis aux membres de CDCC #2008-065 relativement au paramètre de couverture financière pour MCX et la définition des tiers pour BAX, publié le 3 juillet 2008. L'intervalle de garantie mis à jour pour MCX n'est pas 22,51% mais 35,59%. Tiers 11 pour BAX n'est pas Septembre 2010 - Mars 2011 mais Septembre 2010 - Juin 2011.

Veillez noter que les changements sont comme suit :

Intervalles de garantie

Symbole sous-jacent	Nom	Intervalles de garantie ACTUELS	Intervalles de garantie MIS À JOUR
MCX	Contrat à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO2e) du Canada	13,55%	35,59%

Définitions de tiers

Symbole de contrat	Tiers #	Contrat Initial	Contrat Final
BAX	11	Septembre 2010	Juin 2011

Pour toute information complémentaire, veuillez communiquer avec le Département de Gestion des Risques au (514) 871-4949 poste 505.

Michel Favreau
Premier vice-président et chef de la Compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest	800, square Victoria
Bureau 700	3ième étage
Toronto, Ontario	Montréal (Québec)
M5H 2M5	H4Z 1A9
Tél. : 416-367-2463	Tél. : 514-871-3545
Télec. : 416-367-2473	Télec. : 514-871-3530

www.cdcc.ca